

1

(N^o 278.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 AVRIL 1842.

AMENDEMENT

PROPOSÉ AU PROJET DE LOI RELATIF AU CANAL DE ZELZAETE.

J'ai l'honneur de proposer à la Chambre de porter à 860,000 francs la somme de 550,000 francs, fixée comme subside à accorder à la province de la Flandre occidentale, par l'amendement de MM. Fleussu et Osy.

ED. COGELS.
